

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2010**

**Délibération**  
n° 2010.03. 33.B

**Camping  
communautaire - lot  
n° 11 "plomberie-  
sanitaires" : avenant  
n° 3**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême - 16000 ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 11 "PLOMBERIE-SANITAIRES" : AVENANT N° 3**

Par délibération n° 220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n° 11 « plomberie - sanitaires » à la société HERVE THERMIQUE – 29 route de Bellevue – 16170 SAINT YRIEIX pour un montant de 215 578,05 € HT.

Deux avenants précédents ont porté le montant du marché à 224 598,78 € HT soit une augmentation de 4,18 %.

Il est nécessaire de passer l'avenant n°3 suite à la suppression des prestations suivantes :

Travaux en moins value :

- suppression des raccordements sur réseau AEP des mobil-homes	3 085,65 € HT
- suppression des compteurs sur réseau AEP des mobil-homes	1 855,80 € HT
	-----
Montant total en moins value	4 941,45 € HT

Le montant de l'avenant n° 3 en moins value est de 4 941,45 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 10 mars 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 3 au lot n° 11 « plomberie - sanitaires » confié à la société HERVE THERMIQUE – 29 route de Bellevue – 16170 SAINT YRIEIX, ayant pour objet la suppression de prestations pour un montant total en moins value de 4 941,45 € HT.

Le montant du marché est ramené à 219 657,33 € HT, soit une augmentation totale de 1,89 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant,

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2313 – sous fonction 95 – opération 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 mars 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>30 mars 2010</b>